

K-145-2-4

C.3

# Le Petit Canadien

Organe de la Société Saint-Jean-Baptiste  
de Montréal

---

## SOMMAIRE

- I CONVOCATION DU CONGRÈS ANNUEL . . . . .  
Guy Vanier et Victor Morin
- II AUTOUR DE LA RENAISSANCE CANADIENNE-  
FRANÇAISE . . . . . Gustave Baudouin
- III LA FAMINE !... QUE FAIRE ? . . . . . Dr T.-A. Brisson
- IV LE LANGAGE DE LA LOI . . . . . Fortunat Bourbonnière
- V ÉCHOS D'ACADIE . . . . . R. P. Em. Georges, C. J. M.
- VI LA GRANDE AVENTURE DU SIEUR DE SA-  
VOISY (Nouvelle) . . . . . Sylva Clapin
- VII RESTONS CHEZ NOUS . . . . . Du Guesclin
- VIII DES BASES À NOTRE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE . . . . . \* \* \*
- IX RAPPORT DU COMITÉ DE COLONISATION . . . . . L.-J. Rivet
- X LIVRES DE CHEZ NOUS . . . . . \* \* \*
- XI LA CHANSON DU CANOT D'ÉCORCE . . . . . E.-Z. Massicotte

---

## LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Une classe de deuxième période, par Arthur Gagnon. — Bilan au 31 décembre 1917, par Arthur Gagnon.

---

Rédaction et administration : 296, rue Saint-Laurent, Montréal  
Abonnement annuel : Canada (Montréal excepté), 50 sous.

Montréal et Etranger, 60 sous.

Le *Petit Canadien* paraît vers le 25 de chaque mois. — Les abonnements partent invariablement du 1er janvier. — Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 5 sous en timbres-poste.

# SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

*Grand aumônier:* Monseigneur L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

*Président général:* VICTOR MORIN, LL. D., notaire, 97, rue Saint-Jacques.

*1er Vice-président général:* V.-E. BEAUPRÉ, I.C., professeur, 676, rue Saint-André.

*2e Vice-président général:* J.-B. LAGACÉ, professeur, 836, rue Saint-Hubert.

*Secrétaire général:* GUY VANIER, LL. L., avocat, 97, rue Saint-Jacques.

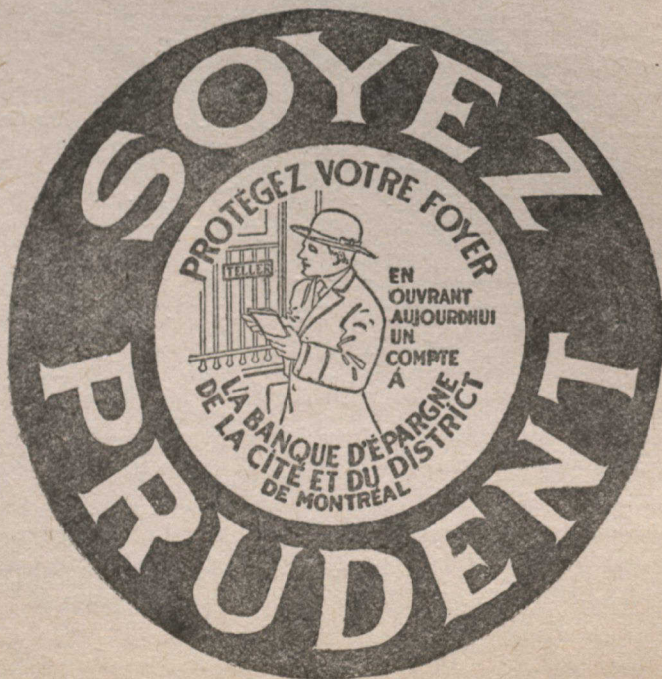
*Trésorier général:* JOSEPH HURTUBISE, courtier, 2, place d'Armes.

*Directeurs:* L'hon. L.-O. DAVID, sénateur, Hôtel de Ville; — E.-P. LACHAPPELLE, D. M., 267 ouest, rue Prince-Arthur; — THOMAS GAUTHIER, courtier, 11, place d'Armes; — VICTOR DORÉ, professeur, 214, rue Berri; — J.-V. DESAULNIERS, courtier en immeubles, 11, place d'Armes; — OMER HÉROUX, journaliste, 43, rue Saint-Vincent; — ARTHUR COURTOIS, notaire, 35, rue Saint-Jacques.

*Chef du Secrétariat:* EMILE MILLER, bureau I, Monument national.

*Sous-chef du Secrétariat:* JOSEPH DURAND, bureau I, Monument national.

*CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ:* Caisse Nationale d'Economie — Caisse de Remboursement — Compagnie du Monument national — Société Nationale de Fiducie.



# Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT - JEAN - BAPTISTE  
DE MONTRÉAL

Vol. 15

MONTRÉAL, FÉVRIER 1918

No 2

## CONVOCAION DU CONGRÈS ANNUEL

Conformément aux stipulations de notre Charte, le Congrès annuel de notre Société s'ouvrira au Monument national, le jeudi 14 mars, à 8 heures du soir.

Nous espérons que toutes les sections, après s'être conformées en tous points aux exigences de nos règlements, se feront un devoir de se faire représenter à ce Congrès, où des questions de la plus haute importance seront discutées.

*Le Secrétaire général,*  
GUY VANIER.

*Le Président général,*  
VICTOR MORIN.

## AUTOUR DE LA RENAISSANCE CANADIENNE-FRANÇAISE

Depuis cent cinquante ans que nous luttons pour conserver chez nous la langue et les traditions françaises, l'un des plus grands dangers que nous ayons courus de les perdre a été de croire nous-mêmes que nous n'en courions plus aucun.

Or voilà bien l'état d'esprit dans lequel, en général, nous avons vécu depuis les environs de 1890 jusqu'à ces dernières années. Trop confiants dans la sécurité apparente que nous offrait le pacte fédéral, nous avions cru la partie gagnée et nous étions devenus des pacifistes américains. C'était oublier que, de nos jours comme autrefois, il est encore vrai de dire avec Joseph de Maistre que " la guerre est la loi du monde " ou, si on le préfère et pour se servir de l'expression de Brunetière, " la condition de l'humanité. " <sup>1</sup>

En fait, nous étions bien en état de guerre. Mais cette guerre prit la forme du serpent et nous ne la vîmes pas. Subtile et silencieuse, elle se glissa dans notre vie nationale, pénétra plusieurs sphères de notre acti-

<sup>1</sup> F. Brunetière: *La science et la religion*, p. 352.

tivité, et déjà notre commerce, nos industries, nos relations extérieures et même quelques-uns de nos vieux foyers étaient envahis. Et, puisqu'à cette guerre, il faut bien que je donne un nom, je l'appellerai notre "anglicisation pacifique et la pénétration chez nous de l'américanisme."

Seuls les plus avisés d'entre nous s'en rendirent compte. Les autres dormaient, quand soudain, le 10 septembre 1910, sous les voûtes de Notre-Dame de Montréal, s'écrivit une page d'histoire qui fit un bruit de tonnerre. Durant la plus mémorable des séances publiques du Congrès eucharistique, Monseigneur Bourne, archevêque de Westminster, venait demander chez nous de faire de sa langue à lui, "l'idiome habituel dans lequel l'Évangile serait prêché au peuple." Ceux d'entre nous qui vécurent cette heure d'angoisse n'oublièrent jamais l'émotion profonde qui les étreignit quand M. Henri Bourassa, dans une phrase passionnée mais respectueuse, rappela au prince de l'Église que "le Christ qui est mort pour tous les hommes n'a imposé à personne l'obligation de renier sa race pour lui rester fidèle." <sup>2</sup>

Nous nous réveillâmes en sursaut : l'abîme était à quelques pas.

Le lendemain, l'orage éclatait à London, à Winnipeg, à Toronto, à Ottawa. L'ennemi avait changé de tactique et nous attaquait de front. Soit que notre encerclement pacifique dans l'Ontario l'eût effrayé à tort, soit qu'il nous eût suffisamment affaiblis, il semble qu'il ait voulu en finir tout de suite avec nous, du moins en dehors du Québec. Et l'arme avec laquelle il voulut nous terrasser, il alla la chercher en Prusse.

C'était se méprendre. L'homme est ainsi fait qu'il suffit de lui vouloir défendre une chose pour qu'il y tienne. Ce qui devait arriver arriva. Sous l'attaque directe, nous nous redressâmes, et nos petits compatriotes de l'Ontario se reprirent à parler français, — avec un accent anglais. Le coup de massue ne sut pas faire ce que peut-être, ici comme en Louisiane, le temps eût fait tout seul. Sachons gré à l'ennemi de cette maladresse.

La lutte recommença donc ouvertement et avec elle, ou plutôt à cause d'elle, naquit une solidarité nouvelle entre les divers groupements canadiens-français et acadiens. C'était la renaissance française, aujourd'hui en plein développement.

Que l'Anglo-Saxon se soit avisé de reprendre la bataille, il n'y a rien en cela qui nous doive surprendre : c'est une vieille connaissance. Et, par ailleurs, si le Romain sut, à l'occasion, être magnanime dans la victoire et faire apprendre le grec à ses fils sans cesser de gouverner le monde, il n'en faudrait pas demander autant à l'Anglo-Saxon qui, très fier de l'être, ce qui est légitime, mais convaincu "que les autres peuples ne se

<sup>2</sup> XXI<sup>e</sup> Congrès eucharistique international, Montréal, pp. 164-165.

consolent pas de n'être pas Anglais ", a toujours vu dans une race qu'il a défaite une race marquée " d'une tare indélébile d'infériorité. " <sup>3</sup>

Nous fûmes davantage surpris de la position nettement hostile que prit alors contre nous le clergé catholique irlandais. Pourtant, il ne faudrait pas voir dans cette attitude qu'une simple antipathie de race. Si nous voulons y regarder de plus près, nous devons reconnaître que le problème si complexe de l'avenir des races en Amérique ne s'est pas posé pour l'Irlandais de la même manière que pour nous. Parce qu'il avait déjà fait le sacrifice de sa langue, l'Irlandais a pu croire qu'il lui serait plus facile " de conduire le courant en gouvernant dans son sens ". Nous avons dû, et pour la raison contraire, prendre le courant " à rebours ". Dès lors, l'Irlandais — son clergé surtout — devint " anglicisant " au Canada, tout comme il s'était fait " américanisant " aux Etats-Unis, quitte à s'en venger en s'efforçant d'imprimer à l'âme nationale — lorsqu'elle se formera — les traits distinctifs du caractère celtique. Le procédé ne manque pas de bon. En tout cas, il est plutôt commode. Et qui ne voit qu'il n'ait déjà assez bien réussi aux Etats-Unis, où le tempérament cassant et aristocratique de leurs premiers habitants est devenu, au moins d'une manière transitoire, le tempérament exubérant et démocratique que nous connaissons à l'Américain d'aujourd'hui ?

Notre surprise fut encore plus grande, et ne laissa pas que d'être un peu naïve, quand nous réalisaîmes la prépondérance de l'influence irlandaise au Vatican, en ce qui se rapporte à l'Eglise catholique en Amérique. Et à ce propos, n'avons-nous pas quelque peu perdu de vue ce fait que, sans entendre déprécier pour cela ce qu'ont fait dans le même sens les groupes ethniques canadiens-français et polonais, le développement merveilleux du catholicisme aux Etats-Unis, — j'allais dire en Amérique, puisqu'aux yeux de l'Européen nous existons si peu, — n'ait été jusqu'à présent et surtout une oeuvre irlandaise ?

Voilà quelques faits qu'il nous importe de bien savoir. Ne craignons pas de connaître la vérité; elle ne fait pas de mal, ce sont les illusions qui en font. Et puisqu'il semble bien que, pour rester français, nous ayons à lutter encore longtemps, soit! l'enjeu en vaut la peine, et la lutte est peut-être une condition essentielle du succès.

Quoi qu'il en soit de notre avenir en Amérique, soit que les races tendent à s'y " nationaliser " toujours davantage pour former définitivement " l'âme américaine " comme Brunetière semble l'avoir prévu, soit au contraire, — et quoique formant toutes partie d'une même confédération politique, — elles tendent à s'y développer chacune dans le sens de ses traditions comme le souhaite ardemment Edmond de Nevers, une

<sup>3</sup> F. Brunetière : *Discours de combat*, 1e série, p. 270.

chose, aujourd'hui, semble certaine : à l'heure présente nous sommes bien décidés d'abord à garder notre langue pour demeurer catholiques et réciproquement, à demeurer catholiques pour garder notre langue; et ensuite, en autant que les quelques débris d'autonomie dont nous jouissons encore peuvent nous le permettre, de continuer à n'envisager nos devoirs vis-à-vis du conflit mondial qu'en nous plaçant au point de vue de nos intérêts, en ce sens que, pour continuer à défendre " la cause de la civilisation et de la justice, — lisez, la cause des autres, — nous croyons ne pas avoir le droit de diminuer gravement des énergies dont nous aurons grand besoin demain pour assurer notre survivance française. Et si l'on me demande pourquoi en tout cela, je n'ai pas parlé des intérêts canadiens en général, je répondrai en demandant à mon tour : depuis quand l'esprit national vit-il au Canada et si nous n'y sommes pas encore tout au plus des " provincialistes " ?

Il est à désirer que l'on se rende compte de ces sentiments en France, où il semble que l'on ait subitement cessé de se désintéresser de nous, et où l'on éprouve quelque difficulté à comprendre notre attitude actuelle.

Et à ce sujet, s'il m'était permis d'exprimer franchement toute ma pensée, m'en voudrait-on beaucoup de dire que cette persistance que l'on montre à nous vouloir endoctriner malgré nous et chez nous ne nous dit rien qui vaille. A quoi j'ajouterai, sans toutefois attacher à ces incidents plus d'importance qu'il ne convient, que nous ressentons assez vivement et croyons même assez inhabile le plaisir que l'on se paie en France de mystifier à nos dépens journalistes et lecteurs. Nous ne prétendons pas ni ne désirons échapper à la critique. Mais nous estimons que, lorsqu'un Français de France tient à nous juger, il n'a pas le droit d'oublier que, pour être demeurés en Amérique les continuateurs modestes des traditions françaises, nous avons dû vaincre déjà bien des obstacles, dont un premier consiste dans l'influence que le climat et les races qui nous enveloppent ont pu exercer sur notre formation ou, si on y tient absolument, sur notre manque de formation, puis dont un second, — et il y en a d'autres, — est bien, qu'assujettis à tout ce qu'il y a d'abject et de déprimant dans le régime colonial, nous n'avons jamais connu ce que peut comporter de fierté et de confiance cette idée bénie d'une patrie à soi tout seul, dont Brunetière encore a pu dire que " Nous ne sommes quelque chose qu'en elle et que par elle; et, là où manque l'idée de patrie, ce qui fait le plus défaut, ce sont les conditions nécessaires au développement ou au perfectionnement de l'individu. " <sup>4</sup>

Montréal, le 12 février 1918.

GUSTAVE BAUDOIN.

<sup>4</sup> F. Brunetière : *Discours de combat*, 1e série, l'idée de patrie, p. 132.

## LA FAMINE !... QUE FAIRE ?

Le temps approche, s'il n'est déjà venu, de tenter un effort héroïque pour mobiliser nos forces agricoles, afin de tirer de la terre une production supérieure, jugée d'absolue nécessité. On a trop compté sur nos voisins, ceux de l'Ouest particulièrement, pour remplacer la main-d'œuvre qu'on envoyait au front. La même erreur se répète au sujet des produits alimentaires, dont les Etats-Unis vont bientôt prohiber l'exportation au Canada, pour la simple raison que ces produits sont réclamés par les nations alliées. Nous nous sommes simplement dépouillés.

— Alors, quoi? c'est donc la famine !

— Mais, oui, la famine imminente, fatalement préparée de nos propres mains, pour sauver autrui. Le geste est grand et peu banal, de la part d'une nation réputée intelligente!...

— N'y a-t-il donc aucun moyen de parer au mal, ou de l'atténuer, au moins ?

— Sans doute, et telle est l'idée que m'inspire la lecture d'un article du *Petit Canadien*, qu'une heureuse coïncidence a remis sous mes yeux.

On y trouve sous la signature de M. Rivet, président du comité de Colonisation, cet éloquent appel: " Sauvons notre agriculture. On s'alarme du grand nombre de fermes désertées dans les vieilles paroisses. On prêche le *retour à la terre*. — Le retour à la terre... Voilà, certes, un beau mot, qui est en train de se couler, si l'on se contente de le chanter en enflant la voix, dans les péroraisons, sans descendre dans les détails de la réalisation pratique "...

Et, comme conclusion, on annonce l'intention formelle qu'a le comité de Colonisation d'établir, au Monument national, un *Bureau central* d'organisation et de propagande, tel que suggéré par le R. P. Dugré, s. j., dans son opuscule *Vers les terres neuves*.

En qualité de membre ancien de la société Saint-Jean-Baptiste, je me demande ce qui peut bien lui manquer pour la mise en opération immédiate de cet excellent projet. Vastes salles de réunion, bureaux nombreux, personnel compétent et dévoué, sous une administration à la fois habile et animée du plus pur patriotisme, tout s'y trouve réuni dans les conditions les plus favorables qui soient. Un simple mot d'ordre des directeurs, et le mouvement se déclanche irrésistible, parce que d'urgente opportunité. Le public l'attend, anxieux, et le désire comme une mesure de salut.

Au sein de la Société historique de Montréal, où fleurit aussi la tradition d'un idéal élevé, on a proposé d'organiser dans nos campagnes, en faveur de l'oeuvre du *retour à la terre*, une célébration populaire du troisième centenaire de Louis Hébert, premier colon défricheur et véritable initiateur de l'industrie agricole en ce pays. L'idée est très propre à inculquer aux nôtres les principes et les enseignements laissés par cet héroïque conquérant du sol, dont l'exemple mérite plus que jamais d'être pieusement imité. Il conviendrait d'y ajouter quelques directions de conduite, commandées par des circonstances sur lesquelles il est superflu d'insister, et même d'y traiter des sujets purement agricoles avec démonstrations à l'appui. Qui saurait mieux que la Société Saint-Jean-Baptiste réaliser ce desideratum, complément logique du projet formulé devant la Société historique, dont l'activité est plutôt restreinte aux questions d'études et de recherches. ?

Afin de préciser davantage les lignes d'un programme d'action efficace, ne serait-il pas profitable d'inaugurer au Monument national, dès la mi-février, une série de conférences dominicales, données par des experts en agriculture ? Elles auraient sans doute, comme par le passé, le don d'attirer les foules et de simplifier grandement le travail d'appel, de publicité et d'éducation pratique, indispensable au succès de l'oeuvre, durant la prochaine saison qui s'avance à grands pas. Elles fourniraient en outre un excellent moyen de mettre en contact les divers éléments capables d'y concourir et de la faire rayonner en tout sens.

Plus spécialement, l'organisation du recrutement méthodique de la main-d'oeuvre agricole, qui est le problème du jour, y serait singulièrement simplifiée et grandement facilitée. D'ores et déjà, il ne manque pas, dans notre métropole, de gens qui souffrent et désirent en sortir. Il y en aura beaucoup plus, lors de la cessation des hostilités, ce qui peut survenir inopinément. Aucun risque donc de préparer la période d'après-guerre, qui présente des incertitudes effarantes.

En résumé, c'est de l'action qu'il nous faut : une action intense, incessante et proportionnée, dans la mesure des possibilités, aux besoins présents et futurs. Tâche colossale, mais digne des efforts des appelés.

Montréal, 26 janvier 1918.

Dr T.-A. BRISSON.

---



## LE LANGAGE DE LA LOI

En vue de faire échec à l'influence des exotismes sur la pureté de la langue française au Canada, le *Petit Canadien* a publié à maintes reprises des listes d'expressions proposées au zèle du public et peut-être à celui des professions libérales, dont la formation universitaire a développé le culte du parler de nos aïeux. A son tour, la *Revue canadienne* a relevé, en ce qui concerne le bon langage au Palais, plus de cent expressions qui échappent de temps à autre à l'attention de ses habitués. Nous croyons utile de signaler les lois elles-mêmes comme source d'inspiration de la pureté de notre langue.

Il n'est peut-être pas exact de nous demander avec hésitation : où est la Cour? où est la ville? en cette matière. Parmi les modèles vivants, nécessaires à tout perfectionnement, il ne nous paraît pas inutile d'attacher nos regards sur le parlement et la législature comme deux guides inspirés avec émulation par la devise romaine : *Nostra canescat oratio*, traduite par le chancelier d'Aguesseau. Que le progrès de notre style imite le cours de nos années.

Sans doute, l'on y regrette un manque d'uniformité dans la pureté du vocabulaire châtié de Patru, Cochin, Cujas, Domat et Jules Favre, mais somme toute, l'on y trouve sinon la perfection, du moins une image de la perfection et une trace des efforts faits pour l'atteindre.

Si l'on négligeait la propriété des termes, on s'exposerait parfois au danger de l'emploi d'expressions aux antipodes de ce que l'on veut dire : par exemple, si l'on disait : *exciper* d'une ordonnance lorsqu'on veut dire : protester contre son bien-fondé, formuler ses réserves à son encontre.

Le pouvoir législatif qui peut tout faire, sans excepter des néologismes, peut bien nous proposer des définitions conventionnelles, par exemple, du *registrateur*, du *stowaway*, dans la loi de l'immigration, du *vagabond* dans le Code criminel, de la *résolution* dans le Code municipal, et il n'y a qu'à obéir. Mais, en général, le législateur trace une direction soignée. Citons quelques exemples :

Les lois sur les enquêtes font interroger (et non *examiner*) les témoins, les contre-interroger (et non les *transquestionner*) et les ré-interroger (et non les *ré-examiner*), font produire des pièces littérales (et non des *exhibits*), invitent le juge à faire un résumé des débats (et non sa *charge*). Le Code criminel punit des infractions (non des *offenses*), des voies de fait (non des *assauts*), des écrits diffamatoires (non des *libelles* diffamatoires, l'adjectif étant déjà compris dans l'énergie du mot libelle), les coups et blessures (non l'*assaut* et la *batterie*), permet d'inter-

jeter (non de *prendre*) un appel, de former des demandes (non d'*insti-tuer des actions*), d'infirmer (non de *renverser*) des jugements, font statuer (et non *adjudger*) sur les dépens, font lancer (et non *émaner*) des mandats, décerner des ordonnances (et non *émaner* des règles).

Les lois parlent encore de leur abrogation (non de leur *rappel*), de lettres de voitures (et non de *connaissements de chemins de fer*). Elles traitent avec défaveur le barbarisme de l'informalité, l'ancienne locution de corps incorporé au lieu de *corporation*. Elles préfèrent le siège social au *bureau-chef*.

Une lecture attentive des lois du Canada — surtout en regard du texte de la version anglaise — aide puissamment à comparer le génie particulier des deux langues officielles, en ce pays.

Le travail de la traduction est un exercice merveilleux de développement intellectuel, souvent pratiqué et recommandé par bien des génies qui ont été à la fois des piliers et des décorations pour l'univers, entre autres, Cicéron et le chancelier d'Aguesseau.

FORTUNAT BOURBONNIÈRE.

---

## ÉCHOS D'ACADIE

---

### En marge d'un rapport paroissial

---

De délicieux souvenirs personnels — qu'on me pardonne cette indis-création — me rattachent à la paroisse de l'Assomption de Moncton.

Mon premier contact immédiat avec elle remonte au mois d'août 1905. Je m'y étais rendu pour y prendre part à une réunion publique, dans laquelle devait être étudiée et discutée la question, chaudement controversée alors, de l'introduction de l'A. C. J. C. en Acadie. Or trois ou quatre jours auparavant, un événement destiné à faire époque dans l'histoire de cette intéressante paroisse, s'était produit, lequel avait fait sur tous les esprits une impression d'une extraordinaire vivacité. Je veux parler de cette démonstration sans précédent, où, dans un imposant cortège, la population française de Moncton procédait au dénombrement de ses forces, en faisant la revue et les organisait pour les pacifiques conquêtes, au besoin même, pour les luttes de l'avenir.

Les peuples comme la nature ont leur printemps. C'est l'époque, à laquelle, sous la poussée de la sève qui s'est comme renouvelée pendant les longs mois d'hiver, la vie s'élançant de toute part, fait entendre le triom-

phal chant de victoire par lequel elle prélude au réveil universel. Des éclairs et des courants de pensées et de sentiments inconnus jusque alors, traversent les airs, et font briller à l'horizon, dont elles déchirent à jamais les ténèbres, de radieuses lueurs d'espérance qui finiront bientôt par embraser le ciel tout entier...

C'est ce spectacle qu'offrait la population française de Moncton, au lendemain de cette grande journée où, sa volonté de vivre s'était affirmée avec une intensité dont elle ne se serait jamais cru capable. Une véritable transformation s'y était opérée dans les esprits et dans les coeurs, résultant de cet acte de foi dans la vitalité et les énergies de la race; et cette transformation elle se lisait sur tous les visages, on la surprenait dans toutes les conversations, elle se manifestait dans ce je ne sais quoi de calme et de résolu que donnent la conscience de sa force, et une inébranlable confiance dans l'avenir. L'étranger alors de passage à Moncton, emportait de cette vision de résurrection, cette lumière diffuse et embellissante que laissent dans l'âme les grandes pensées ou les grands spectacles...

Et, disons-le immédiatement, pour aller au devant d'une objection qui ne manquera pas de naître dans l'esprit de plus d'un de nos lecteurs, à la différence de la plupart de ces solennelles démonstrations académiques, dans lesquelles, l'on se grise de belles paroles et où l'on prend pour des réalités, les rêves éclos dans des imaginations surchauffées, sous l'action de nerfs exaltés, — mais qui, somme toute, ne produisent aucun résultat durable, cette journée d'un éclat et d'une grandeur incontestables, que vécut alors la paroisse de l'Assomption, a eu son lendemain. Et ce lendemain ce sont les trois années et demie, qui se sont écoulées depuis, durant lesquelles, loin de se ralentir, l'élan imprimé dans cette mémorable circonstance, n'a fait que s'accroître et gagner en consistance.

Je n'en veux pour preuve que le suggestif rapport paroissial pour l'année 1917 que M. le Curé de l'Assomption, vient de livrer à la publicité. Nous y trouvons, en effet, sur l'état actuel de cette paroisse, des renseignements révélateurs. Il y aura, je crois, pour tous les amis de l'Acadie, plaisir et profit, à en prendre connaissance d'une manière un peu détaillée.

\* \* \*

Ce précieux document tient en un gracieux petit feuillet volant, destiné, avant tout, à chacune des familles de la paroisse. Il comprend trois parties distinctes, dont, pour ne pas prolonger outre mesure, cet article, nous n'étudierons que les deux premières: le recensement, le rapport financier, et les éphémérides paroissiales pour 1917.

Voici d'abord quelques chiffres extraits du tableau de recensement :

- Familles : 768 ; communiant : 3 385 ; population totale : 4 275 âmes.
- Naissance : 216 ; mariages : 47 ; décès : 51.
- Communions distribuées au cours de l'année : 62 316.

Reprenons ces chiffres pour faire ressortir les consolantes conclusions qui en découlent.

Rapprochons pour commencer, le nombre d'âmes de celui des familles, et nous constaterons une moyenne de près de six personnes par famille : voilà qui est rassurant pour l'avenir..

Ce n'est pas tout : faisons maintenant la même opération avec le chiffre des communions et celui des communiants, et nous arriverons à une moyenne de 18 communions par personne. Nous sommes loin, on le voit, de la communion des quatre saisons, dont malheureusement, trop de catholiques se contentent ailleurs. Ainsi, on communique à l'Assomption ; " on y a la vie, par conséquent, et surabondamment " ; qui donc a dit : " Semez des hosties et vous récolterez des héros " ? Quelle magnifique et forte génération nous prépare cette paroisse si profondément eucharistique !

Autre constatation : les naissances y sont quatre fois plus nombreuses que les décès. Ceci encore est de bon augure : avec une semblable réserve à l'arrière garde, le gros de l'armée peut résolument marcher de l'avant.

\* \* \*

Jetons, à présent, un rapide coup d'oeil sur le rapport financier de cette jeune et vaillante paroisse.

A peine a-t-elle quatre années d'existence, ayant été fondée le 10 février 1914, et déjà elle dispose d'un budget à rendre jalouses des paroisses beaucoup plus âgées qu'elle. Le lecteur ne saura trouver mauvais que nous n'allions pas de conserve, nous égarer dans la forêt de chiffres où s'exprime et s'épanouit sa vie financière ; je saute donc immédiatement à la récapitulation et voici ce que j'y trouve :

Recettes proprement dites . . . .	\$22,253.79
Dépenses — — . . . .	\$13,284.44

Ce qui nous donne pour l'année \$8,969.35 d'économie. Je m'en voudrais cependant de passer complètement sous silence les détails de certaines recettes extraordinaires, qui nous donneront de la proverbiale générosité des Acadiens, des preuves singulièrement éloquentes.

C'est par exemple, à l'article des contributions volontaires, une somme de \$7,306.86; à l'article des quêtes spéciales: \$111.46, pour le pape; \$210,11, comme don de joyeux avènement au nouvel évêque acadien, Mgr Chiasson; \$156.35, pour l'oratoire Saint-Joseph de Montréal, appelé à devenir l'un des sanctuaires les plus chers à la piété des Canadiens français.

Ces trois derniers chiffres nous permettent de pénétrer l'âme acadienne jusque dans ses profondeurs et d'y découvrir ces trois nobles sentiments qui en sont comme l'essence et lui donnent sa marque distinctive: l'amour de l'Eglise et du Pape; le culte passionné de sa race et de tout ce qui touche à son histoire, à ses traditions et à ses gloires nationales; enfin, cette tendance innée — qui n'a pas toujours été comprise ni estimée comme elle aurait dû l'être — à se rapprocher fraternellement de la province de Québec, sa soeur plus fortunée et plus avantagée.

Reste un dernier détail lui aussi bien significatif: tous comptes faits, l'état financier de la paroisse de l'Assomption, accuse une dette réelle de \$60,660.11. Et ce chiffre encore doit nous remplir d'admiration; ne dit-il pas, à sa manière, la confiance absolue en la Providence, de la population française de Moncton; sa volonté de vivre, son inépuisable générosité? C'est cette dette, généreusement consentie par tous, qui a permis de bâtir immédiatement le somptueux soubassement qui, tient lieu d'église provisoire, et sur lequel s'élèvera bientôt la grandiose église définitive, dont déjà nous pouvons entrevoir, avec une fierté émue, les vastes proportions, la hardiesse de conception et l'harmonieux ensemble.

\* \* \*

Arrêtons-nous sur cette réconfortante et artistique vision d'avenir... Nous connaissons suffisamment désormais l'oeuvre accomplie au sein de la population française de Moncton. Il nous faudrait maintenant, pour être complet, en faire connaître l'ouvrier, dire son indomptable volonté, son héroïque persévérance, son zèle apostolique. La chose ne serait pas facile, tant M. l'abbé H.-D. Cormier aime à se tenir dans l'ombre, à s'entourer de silence. Heureusement que son oeuvre est là: elle révèle une main de maître, une âme éminemment sacerdotale. On a pu dire fort justement, qu'une paroisse est toujours un degré au-dessous ou en arrière de son curé.: le rapport que nous venons d'analyser avec une admiration qu'il nous est difficile de taire, nous permet d'apercevoir quelque chose des mérites respectifs du sympathique curé de l'Assomption et de ses vaillants et généreux paroissiens.

R. P. EM. GEORGES, C. J. M.,

Bathurst-Ouest.

## LA GRANDE AVENTURE DU SIEUR DE SAVOISY

(Nouvelle)

*Au moment de livrer à la publicité le document pour le moins extraordinaire qui suit, un scrupule d'une nature assez lancinante m'a saisi, et dans le désarroi de ma pensée je me suis demandé si j'avais bien le droit, moi chétif ouvrier fourrageant de çà de là dans le vaste champ de notre histoire, de venir jeter un tel trouble dans l'esprit de milliers et milliers d'excellentes gens pour qui, s'il est une chose sacro-sainte, c'est bien la date de la découverte de l'Amérique, fixée à l'an de grâce 1492, et due au grand Christophe Colomb.*

*Et voici que j'allais m'attaquer à ces mânes justement illustres, sans compter que, par ricochet, et ainsi qu'on le verra plus loin, en lisant le document en question, notre grand Jacques Cartier même ne serait plus destiné à faire en tout cela que fort piteuse figure.*

*Dans le tumulte où j'étais, j'allai m'ouvrir de mes perplexités à un fort docte personnage qui m'honore parfois de son amitié, et à qui la légende courante accorde un tel savoir historique qu'il pourrait fort bien, et pour peu qu'on le poussât un peu au pied du mur, vous dire la longueur exacte du pied-de-nez que fit une fois notre vaillant Frontenac à l'envoyé anglais le sommant de rendre Québec, ou encore vous exhiber le bordereau établissant le nombre bien précis de bouteilles de vin de Champagne que notre vertueux Bigot avait accoutumé de prélever chaque année, sur la longanimité de ses bons administrés.*

*Vous comprenez que je n'en menais pas large, en me dirigeant vers le logis de ce pontife. A ma vive surprise, et à ma grande joie, les paroles de cet auguste érudit se trouvèrent, en somme, être fort débonnaires, et voici, à peu près dans les termes que j'entendis, le conseil que je reçus :*

*“ Il est vrai que le document en cause va nous mettre dans un bien cruel embarras. Que dis-je, embarras ! C'est plutôt un véritable écroulement qui va s'ensuivre de vos divulgations. Mon Dieu ! oui, ni plus ni moins. Toute la littérature de l'époque colombienne va être à refaire, ou plutôt c'est comme si elle n'avait jamais existé. Et en ce qui concerne le Canada, donc. Non, mais, voyons, je vous le demande, qu'allons-nous bien faire, maintenant, de notre découvreur de Saint-Malo, si, comme il paraît, votre sieur de Savoisy a réellement existé. N'est-ce pas, vraiment, à s'arracher le peu de cheveux qui nous restent ? Mais, tout cela bien exposé, je n'en conclus pas moins que votre devoir vous est strictement tracé d'avance. Vous n'avez pas le droit de garder le silence là-dessus, et au nom de*

tous les fervents d'Américana je vous somme de parler. Au reste, tout n'est peut-être pas perdu. La date exacte de votre pièce, à ce que je vois, reste indécise, et il y a vraiment encore de beaux jours pour tous ceux qui aiment à se chamailler sur ces troublantes questions. ”

Ainsi donc, c'est entendu, je lance le pétard. Ceci bien décidé, je dois à la curiosité de mes lecteurs de leur raconter comment je suis entré en possession du testament de mon sieur de Savoisy, et on me permettra sans doute en même temps d'exprimer quelques courtes conjectures personnelles.

La manière dont le document m'est arrivé entre les mains est fort simple. Un de mes intimes amis, attaché au ministère de la Marine et des Pêcheries, et qui fit l'été dernier un voyage à l'Ile-aux-Sables pour le compte de son ministre, apprenait en arrivant là-bas que les ouvriers occupés aux fondations du nouveau poste Marconi qu'on est à installer sur l'île, avaient mis à jour un coffret de plomb, renfermant de vieux papiers, dont on ne pouvait s'expliquer la raison d'être en pareil lieu, et écrits en un français que personne ne pouvait déchiffrer. L'ami dont je parle se fit remettre ces papiers à son départ, après avoir convenu avec le gouverneur de l'île de chercher à en tirer le meilleur parti possible, pour peu qu'il pût y avoir là-dedans quelque chose d'intéressant à glaner pour notre histoire. Dès le débarqué de mon ami à Québec, et comme un soir, au château Frontenac, j'examinais moi-même ces vieux feuillets si miraculeusement mis à jour, je reçus de tout cela un véritable ébranlement, analogue, par exemple, à la prémonition que doivent ressentir les inventeurs au moment où une grande découverte leur brûle le bout des doigts. Voyant l'émotion dans laquelle j'étais plongé, mon ami ne crut mieux faire qu'en me cédant à son tour la possession de ces grimoires, d'autant plus, voulait-il bien ajouter, que je lui paraissais être survenu à point pour l'aider à se dégager de la promesse qu'il avait faite de voir quel parti nos annales maritimes pourraient bien tirer de tout cela.

Quel parti, grand Dieu! Mais si l'on n'est pas ici en présence d'une supercherie, — et comment souscrire à pareille abomination, — la conclusion qui se dégage forcément de ces pages du sieur de Savoisy c'est que, non seulement, quelque part vers le milieu du quinzième siècle, c'est-à-dire il y a près de cinq cents ans, les rivages désolés de l'Ile-aux-Sables ont été le théâtre du premier naufrage connu dans notre histoire, mais en outre que la gloire d'avoir découvert le Canada et par ricochet l'Amérique elle-même, appartient à ces pauvres naufragés de la barque de Loys Gauttier. Si tout cela tient debout, — et comment en douter? on le verra bien plus loin, — Christophe Colomb ne serait qu'un vulgaire escamoteur, et même il ne faudrait plus voir en notre grand Jacques Cartier qu'un

simple petit caboteur de rien du tout, ayant par un beau jour poussé une pointe du côté du fleuve Saint-Laurent, histoire d'aller cueillir quelques bleuets sur la côte de Terre-Neuve.

Le papier sur lequel est écrit le récit du sieur de Savoisy est d'une contexture à défier les siècles. Mais certains passages sont devenus presque illisibles par l'action du temps, et ce n'est qu'après un travail opiniâtre, et après avoir consulté nombre de lexiques de vieux français, que j'ai pu reconstituer le texte en ce que je crois être à peu près son état primitif.

Cependant, une difficulté presque insurmontable se présentait. Par une cruelle ironie du sort, les parties les plus essentielles du millésime du document, celles mêmes sur lesquelles porte tout l'intérêt de la pièce, étaient complètement disparues, et force a dû m'être ici, pour rétablir ces parties en ce que je crois être leur intégrité, de faire un travail purement conjectural. Pour plus de lucidité, j'ai inclus plus loin entre parenthèses ce qui est indéchiffrable de ce millésime sur le texte original.

Les raisons sur lesquelles je m'appuie, pour avoir choisi le millésime 1444, sont les suivantes. Tout d'abord, il est évident, que la langue du récit appartient au quinzième siècle, et plutôt au début qu'à la fin, ainsi qu'on pourra se rendre compte en référant aux vieux auteurs qui écrivaient vers ce temps-là. Les deux lettres " te ", apparaissant avant le mot " quatre ", ne pouvant évidemment s'appliquer qu'aux périodes de dix années allant de 30 à 60, je fus un moment tenté d'opter pour 1434 plutôt que 1444, mais le coup d'arquebuse dont parle le sieur de Savoisy m'a ici quelque peu dérouté. On sait en effet que l'emploi de l'arquebuse n'a commencé à se répandre en Europe que vers 1435, ce qui serait vraiment de trop près la date que j'avais en vue. J'ai donc cru plutôt devoir inscrire en toute sûreté 1444, et j'ose espérer que le gros des chercheurs et des curieux sera ici de mon avis.

Autant que je puis voir, la première terre aperçue par nos explorateurs a dû être celle de l'Etat du New-Hampshire, et l'embouchure du fleuve en question devait être celle de la rivière Merrimac. Comme on sait, on aperçoit très bien de là, par les temps clairs, les premiers contre-forts des Montagnes Blanches, qui devaient être celles dont parle le récit. De là, et après avoir longé les côtes du Maine et du Nouveau-Brunswick, il est facile de voir que la belle baie dont on parle devait être celle de Port-Royal, ou encore celle même de Halifax. Quant à la maladie quelque peu mystérieuse dont il est fait mention, j'opinerais assez que ce devait être tout bonnement une attaque de notre vieille connaissance Madame la Grippe, agrémentée de symptômes infectieux.

Tout cela bien exposé, je laisse maintenant la parole au sieur de Savoisy.

S. C.



**En l'isle aux Vents, size ez grand Océans, ce vingt-huit  
novembre de l'an mil (quatre cent quarante) te quatre**

Moy, Roger de Montgrain, sieur de Savoisy, et avocat à la Cour du Roy à Rouen, prouche l'église Sainet-Martin, me sentant en danger prouchain de male mort, pour ce qu'aulne ayde terrestre ne me peut advenir, et que seule secourance est en la Bonne Dame ez Cieulx et les Saincts, veulx icy escrire en briefs mots la grande adventure à laquelle ay pris part.

Et doncques, vécy, en peu de mots, la mouelle de ces témoignages, pour ce que aultres venant après nous, et trouvant ces lignes, en feront heure et prouffit.

Or, ce feust le dixiesme jour d'avril qu'estant partis du port de Dieppe pour les Isles de l'Angleterre, où m'appelaient affaires de bailliage, sur barque de pesche *Maris Stella*, dont estait patron Loys Gauttier, avons dans la nuit été surpris par firieuse bourrasque soufflant devers le ponant; et tant plus nous opposasmes aux flots pris de raige infinie, tant plus fusmes poussez plus avant à la graace de Dieu, pour ce que ces flots sentoient des ioies à nulles autres pareilles en ceste chouse.

Et si advint qu'au seiziesme iour le vent s'accalma, et lors que le ciel commença à se coyffer de nuit vismes briller les estoilles pour la prime fois depuis notre partement.

Et vécy qu'à l'aube nous estomirasmes de veoir la terre venant à nous.

Lors, nous estant approuchés, vismes qu'estait belle et grande terre, avec bordure de bois espais, et tousious plus loin haultes montaignes qu'estoyent toutes blanches par le sommet, comme de neige. Et sembloit en effet l'hyver durer encore sur ces sommets, pour ce que de partout venoyt une grande freidure, auquel signe vismes bien qu'estyons pour seur fort esloignés de la doulee France.

Mais estyons ce pendant tous en grande ioie, pour ce que esperions plus jamais nous veoir en pareille liesse.

Et nous approuchant tousious prisma pied sur le rivage, et nous estant adventurous jusques à l'orez des bois vismes venir à nous multitude de sauvaiges demi-nuds, qui sembloient yssus de la terre. Et avoyent, ces sauvaiges, la peau comme de brique cuicte, et longs cheveulx noirs et luisants comme cryns. Lors, ung de nos hommes s'estant advisé de tirer un coup d'arquebuse sur oilseaulx dont y avait partout nombre infini, feurent si fort effrayez ces sauvaiges, par le bruyet de l'esclatement, que grand nombre s'enfuyrent dans les bois et d'aultres cheurent par terre,

et n'osoient de longtemps ceux-ci lever les yeux, pour ce qu'ils euydoient se veoir toucher à leur mort.

Et lors, eusmes grande peine à leur remonstrer que leur voulyons nul mal, pour ce qu'ils pourpensoient en eux-mesmes que devions estre venus par especial pour les occire. Faictes estat que ces sauvaiges n'avoient encore jamais veu gen de notre corporance, et que leur paraissons, avec la couleure de notre peau et barbe noire, dont moult s'esmerveilloyent, de meschants esperitz desquels ne pouvoit venir pour eulx que grand meschief. Lors, en ceste critique occurrence, nous advisasmes de les gagner en leur offrant victuailles diverses, tels que poissons fumsés, salaisons de viande et gasteault de farine; ce que voyant, un tout vieil homme, qui estoit leur chef, et sembloit plein de sapience et d'autorité, leur desbagoula en son patoy de n'avoyr rien à redoucter.

Et feurent ensuite grands festoyements et danses, jusques à la nuit. Et fusmes plusieurs jours parmy ces sauvages, nous occupant à veoir le país, mais sans quitter ung long temps la vue de la mer et de notre navire, par paour de quelque soudain revirement de l'esperitz de ces sauvaiges; et ung iour allasmes jusques à deux lieulx de là, où nous avoyt par signes acertené le chef que se trouvoit une grande rivière. Et nous estant rendus en l'endroit, vismes bien en effet que se trouvoit embouchure d'ung grand fleuve, auquel signe reconnumes que la contrée devoit estre de trez vastes proportions.

Lors, nous estant délibérés de scavoyr les limites de cette contrée, feut décidé, dans ceste visée, de suivre les costes vers le nord, fuyant par aynsi les vagues de feu soudain venues après la freidure de l'aultre jour, et causant une chaleur si tant forte et incongneue de nous tous qu'avoyons tous grande paour, en allant au sud, de cheoir en quelque fournaise ez esperitz infernaux.

Et fusmes, remontant les costes jusques a umois d'aoust, lors que, apreuz avoyr veu desfiler moult rivalges d'aspect resbarbatif et rocailleulx où estions rarement tentés d'atterrir, arrivasmes un iour en une baye si tellement vaste et merveilleuse que pourrait bien donner asyle à toutes les nefes réunies d'Europe. Et estoyant partout aussy belles prairies aux haultes herbes et si tellement pleines de petites airelles bleues que sembloient de loin, ces prairies, faictes de nuance du ciel plustot que de couleure verte habituelle. Et ayant gousté ces airelles, leur trouvassmes bon goust, et lors en fismes d'abondance nos deslyces tout le temps de leur durée.

Et vismes encore moult aultres sauvaiges, desquels, pourtant, cette foy, jugeasmes nous tenir puls à l'escart, pour ce que estoient, ces sauvaiges, avec leur stature fort haulte et visage peint de couleures de toute

sorte, d'un aspect nous donnant crainte. Et autant que pusmes comprendre, se dysoient, ces sauvaiges, estre des gens abesnaquis.

Et restasmes en cet endroict jusques à la fin de septembre, lors que feuilles se myrent à cheoir des arbres. Et nous esmerveillasmes fort, entre ailleurs, d'ung certain arbre incongneu, avec feuilles comme celles de chesne, lesquelles, aux premières freidures de l'automne, se mueyrent en rouge comme de sang, à tel point que sembloient partout les lointains en pleine flamboyson.

Or, voyant ces préparatifs de l'hyver, le patron Gauttier boutta dedans sa cervelle ferme intention de ne pas aller plus loin, pour ce que du reste ce païs sembloit estre sans fin, mais se despartir au plus tost pour faire açavoir au Roy de France notre grande adventure, aux fins que le Roy prist possession de toute cette grande terre. Et pourpensoyt en luyesme que bien facile seroyt retrouver son chemin, pour ce que s'estant avancé tousiours vers l'Ouest il n'auroyt, au retour, qu'aller vers le soleil levant.

Et aynsi fut faict, et par beau soir d'octobre mises à la voyle et sorties de la belle baye ci-dessus. Et allasmes aynsi toute la nuict et la journée du lendemain, par bon vent frais sous lequel nous sentyons fort ayses en grand reconfort.

Et dans la nuict suivante, qui estoit la seconde de puis notre partement, et fort noyre et sans estoilles, entendismes grand craquement, et lors notre barque se dressa puis resta couchée sur ung costé, cependant que la mer venoyt de partout en grande coleyre.

Aux petites heures du lendemain, vismes qu'estions sur un banc de sable, se prolongiant à l'infini, et couvert par endroicts de rares touffes d'herbe presque noyre. Et existimasmes que devions estre alors à septante lieulx de la grande terre que nous venions de quitter.

Or, le vent s'estant eslevé davantage, feust notre barque balayée par les flots d'un bout à l'autre, à tel poinct que dusmes en haste nous enfuyre et desbarquer sur l'isle sans presque tant seulement nous estre pourvus de quelques victuaillez.

Et dusmes attendre deux longs iours que le vent se feust accalmé. Et lors, ayant faict la visite de notre barque, vismes que elle estoit rompue par le milieu, et que nos vivres estoient presque toutes perdues par eau de mer.

Or, ce pendant, en cet estrif, ne perdismes poinct l'esteuf, mais nous mises à l'ouvrage pour nous construire un abri avec planches de notre barque, nous fyant que la divine Providence nous seroyt en ayde, et comptant que le banc de sable où nous estions et nous paroysoit estre une isle nous donneroyt, le temps que mettryons à refaire notre barque, les moyens de subsistance.

Mais devyons bien vite abandonner tout espoir de ces deux costés. Par jour de vent encore plus violent que d'habitude — et il semble que sommes icy en asyle de vents éternels — notre paouvre barque reçut sa dernière ratelée du grand oseeans, puis sauta d'un bond en arrière, en suant d'ahan, et s'esparpilla un peu partout, nous layssant tous sur le rivaige béants, pantois et sots comme huistres baillant au soleil.

D'aultre part, nous estant enquis aux environs si, par adventure, se treuvoit quelque chouse pouvant servyr à nostre soutenance, ne vismes rien hors ceste herbe noyre dont ay désià parlé et mares d'eau de pluye ayant goust de saumastre, sans doute par voisinage de lagrandemer.

Et jugeasmes que, dans le mylieu, l'isle avoyt dix toises de hauteur. Et n'estoyt, ceste isle, que de ung quart de lieue de largeur, mais par contre fort longue aussy loin que regard pouvoyt aller.

Or, comme ne servoyt à rien resnagler en ceste occurrence, prismes assez vire nostre parti de la chouse, et entreprismes, au plus pressez, d'abatre oiseaulx dont grand nombre passoyt et repassoyt avec force crys moqueurs. Mais eusmes vite degoust et hault le coeur de ces oiseaulx dont la chayr estoyt couriace à ung point qu'auleuns ne seayent. Et par ailleurs comme n'avoyons qu'une seule arquebuse et rares ammonitions, dusmes bien vitement renoncer à ceste chasse.

Lors, ayant fait le descompte des vivres qui nous restoyt, vismes qu'en avoyons au plus pour deux semaines pour les quatorze hommes naufragiez, y compris moy-mesme. Et au dimanche ensuivant adressasmes tous grandes remonstrances au trez saint createur de toutes chouses, promettant pour son secours, eryger à Notre Dame de Recouvrance, sur plus hault rochier de Sainet-Malo, belle chapelle en remembrance perpetuelle de notre sallut.

Mais estoyt dict que feroyt le cyel sourde aureille à nos prieres, car vey que de gros nuages noyrs, parayssant comme alourdis de neige, accoururent de toutes parts, cachant la face du soleil. Et si advint, par le plaisir de Dieu, qu'un mauvais air corrompu, accompagnéz de grand freit, cheut sur nous tous, nous mettant en tel estat, qu'en peu de iours perdismes le boire et le mangier, et jusques au reposer. Et avoyons tous trez forte fièvre, et estions tousiours tremblants où que fussyons. Et l'enroueure estoyt si cruelle à tous, jour et nuict, qu'auleuns hommes, par force de tousser, furent rompus par leurs vaisseaux, et gectoient grand foison de sang par la bouche et par le nez, et en pouvoit personne estre guery, mais fimissoyt tousiours par en mouryr.

Et dura bien ce mal sans cesser trois semaines ou plus, et enfin ne restames plus que trois vyvants, le patron Gauttier, le mousse Sauvageot et moymesme.

Et estions tous trois comme deschaussez de la cervelle, pour ce que ayvons perdu tous nos esperitz vitaux, et attendions que Mort vouleust bien à son tour nous prendre sous son ayle.

Ce douze decembre de mesme an.

Pour ce que est la voulenté de Dieu... Le patron Gaultier est mort depuis hyer, et maintenant n'est plus devant moy que le paouvre mousse Sauvageot, avec dernyer reste de vye remontez en ses grands yeuls noyrs.

Moy-mesme sens bien la mort qui arrive. Et n'en ay cure, hors scavoir si d'aventure...

Ha! Dieu veult me rabbrouer... Moult affligez par sa sacre voulenté m'en remets en ses mains...

Ha! vecy le freit qui me gaigne au coeur...

Ha! les oiseaulx qui virevolent toujours... Le ciel est tout bleu... Par avant que dernieres forces me manquent veulx mettre ces papiers en seuretez...

A toy, ma femme cherie et à mes deux enfants, qui estent si loin... Je regarde à l'orient et vous voye... A toy, aussy, douce et belle France, si vermeille et si belle... Tousiours... Jamais, jamais...

C'est tout... Je me meurs... Adieu...

Pour copie conforme du manuserit du sieur de Savoisy,

SYLVA CLAPIN

### RESTONS CHEZ NOUS

Par curiosité, par manie, par snobisme, sans réaliser toutes les conséquences de leurs actes, un grand nombre de nos compatriotes envoient leur argent à l'étranger, pour se procurer des marchandises qu'ils pourraient aisément et à meilleur compte trouver chez nos marchands.

On ne réalise pas les milliers et les milliers de piastres qui sont envoyées à Toronto, par année, du district de Québec, depuis les côtes de Gaspé et du Labrador jusqu'aux comtés limitrophes où se termine le district à l'ouest de Québec.

L'avantage d'acheter sur catalogue est certainement une facilité qui accommode une foule de gens qui ne veulent pas se déranger, mais combien souvent on vous passe une marchandise inférieure, des rebuts de fabrique, des étoffes imparfaites, des articles tarés que l'on vous vend quelquefois à des prix qui vous sautent aux yeux, mais vous ne réalisez pas toujours que, même à ces prix réduits, que vous n'en avez eu que pour votre argent.

Nos *colonials* enrichis, qui veulent se distinguer des autres se font habiller à Londres quelques-uns font venir leurs vêtements de New York, d'autres s'adressent chez Eaton.

Malheureusement, nous avons quelques Canadiens français qui les imitent, qui s'approvisionnent chez Eaton. Nous en connaissons qui font

venir leur thé, leur café, leurs épices, leurs conserves, leur sucre granulé, de chez Eaton, tandis qu'ils pourraient se procurer tout cela chez le marchand du coin, aux mêmes prix, sinon meilleur marché, pour les mêmes qualités et les mêmes quantités.

Mais c'est une manie. Cela vient de Toronto.

Les femmes surtout aiment l'article de Toronto. La plupart ne comprennent rien aux prescriptions que leur donne le catalogue, mais l'image leur suffit. Toutefois, nous en connaissons plusieurs qui ont été amèrement désappointées.

Les échanges de marchandises qui ne conviennent pas sont difficiles à faire, ils sont coûteux par les frais de transport, et le plus souvent vous n'avez pas satisfaction..

Gardez donc votre argent pour encourager vos compatriotes, améliorer leur position, leur aider à s'implanter et à progresser.

L'argent que vous leur donnerez vous reviendra en partie indirectement, car il sera en partie dépensé ici, soit en salaires additionnels, en améliorations, en agrandissements, en placements dans d'autres industries.

Que le mot d'ordre soit de garder ce que nous avons, et d'en faire bénéficier autant que possible les nôtres. De la sorte, nous accomplirons un acte patriotique qui portera ses fruits, sachez-le bien, et qui aura une influence considérable toutes les fois que nous aurons à nous affirmer.

Et qui sait si, en important des marchandises de Toronto, ce foyer du fanatisme et de la bigoterie méthodiste, vous ne recevrez pas avec votre marchandise quelques germes, quelques microbes malfaisants dont l'air de ce pays est infesté.

Restons chez nous. Serrons-nous les coudes.

*Le Franc Parleur.*

DU GUESCLIN.

## DES BASES À NOTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement économique de la province passionne à bon droit nos esprits dirigeants. Par où commencer, me paraît bien être le point essentiel. Car pour ce qui en est du désir de voir le Québec entrer résolument dans une ère d'activité, tout le monde en est — sans que chacun oublie de songer à son propre succès. Quant aux plans, ça ne manquera pas. Mais que valent-ils ?

Il me semble qu'avant de songer à faire fructifier les capitaux, il serait bon de travailler d'abord à garder ceux que produit chaque jour le travail de nos compatriotes. Et pour cela, nous devrions compter un bien plus grand nombre de compagnies d'assurance-incendie et d'assurance-vie. A l'heure actuelle il est certain que nous expédions, chaque année, des millions en primes d'assurance à des institutions de Toronto, là précisé-

ment où l'on est d'avis qu'il faut *donner une leçon au Québec*. Si notre province ne comprend pas la leçon qu'elle vient de recevoir, il faudra se demander si elle ne méritera bientôt d'avoir cet épithète que suggérerait un jour Mgr Labelle : *Morte de bêtise*.

Après ces organisations ou plutôt en même temps, il faudrait activer la colonisation, ne pas se contenter d'un budget de misère et de chemins construits longtemps après l'arrivée du colon; mais il faudrait faire des chemins avant l'arrivée du colon, et affecter cette oeuvre de la colonisation le plus fort crédit possible, en faire l'article capital du budget du gouvernement provincial. *Quid prodest*, qu'est-ce qui vaut le mieux ? demandait-on à un Romain, un organisateur de peuples. *Pecus*, répondit-il simplement. Le *pecus*, pour nous, c'est la colonisation, l'agrandissement de l'espace cultivé qui crée l'avoir et procure, comme conséquence directe, l'assainissement de la race. *Quid prodest?* en second lieu, lui avait-on demandé. Il répondit encore : *Pecus*, et ainsi de suite, en troisième, quatrième et cinquième lieu. Pour nous aussi, ce qui vaut le mieux, pour le Québec et la race canadienne française, c'est la colonisation.

Je dirai de plus que le plus sérieux obstacle au développement économique, c'est l'égoïsme, ce vers rongeur de notre pauvre race. On m'a dit que les Canadiens français veulent prouver que *la division fait la force*. Ils vont rater l'affaire, mais l'essai continue, quand même, malgré les résultats négatifs, connus depuis longtemps, disons-le, depuis toujours. Je n'ai pas de remède à proposer, si ce n'est de développer chez les humbles l'idée de la coopération, par exemple les caisses populaires, les coopératives d'achat et de vente, etc. Si les Canadiens français peuvent apprendre un jour que l'union fait la force, qu'il faut s'aider les uns les autres, ils pourront certainement édifier cette puissance économique tant désirée et si nécessaire; ils auront bientôt cessé de fournir des serviteurs aux autres éléments de la nation, aussi bien que d'aller chercher, pour tant de choses, leurs maîtres à l'étranger.

Ma foi, s'ils sont impuissants à apprendre cela, les autres sciences, qui peuvent favoriser leur expansion économique, me paraissent bien inutiles. Saurons-nous enfin mettre des bases à notre organisation ?

\* \* \*

## RAPPORT DU COMITÉ DE COLONISATION

Dire que celui qui possède de la terre a une hypothèque sur l'avenir, et que le fait de détenir le sol en valeur communique une grande force nationale, ce sont là de purs truismes. C'est plutôt pour avoir constaté quels avantages économiques et sociaux notre nationalité pourrait trouver dans une recrudescence de colonisation, que le Conseil général de notre Société a voulu instituer un Comité de colonisation.

Ce Comité s'est rendu compte du fait que la colonisation est essentiellement une œuvre d'organisation; et il croit bien rencontrer sur ce point l'unanimité de vos sentiments. Cette organisation doit consister 1o à rechercher quelles sont les régions les plus propices à la colonisation; 2o à localiser les aspirants colons et à presser d'agir ceux qui en ont les aptitudes; 3o à renseigner ceux qui ne demandent qu'à l'être pour s'en aller prendre possession de terres neuves; 4o à faire fonctionner un organisme capable d'aider le nouveau colon, en lui permettant de traverser l'époque difficile des débuts.

A la question où faut-il coloniser, se rattachent des problèmes de la plus grande importance. Une visite aux régions ouvertes à la colonisation, dans l'Abitibi, le Témiscamingue québécois et certaines régions de l'Ontario, nous a permis de nous rendre compte de l'étendue et de la fertilité des espèces ouvertes à la colonisation. Nous avons pu constater que le déboisement y est relativement facile, que la nature du sol permet de fonder les plus belles espérances sur l'avenir agricole de ces régions, et qu'au fur et à mesure que se poursuit le déboisement, le climat devient plus élément, bien qu'on puisse dire que, dès à présent, la culture des céréales se fait dans les conditions fort avantageuses et donne les plus beaux rendements.

Le P. Dugré et moi-même avons été à même de constater qu'il répugne aux colons d'aller s'établir aux points où l'église est absente ou située à une trop grande distance de leur demeure. D'autre part, ces colons tiennent beaucoup à ce que leurs enfants reçoivent une instruction aussi avancée et aussi soignée que celle de la jeunesse écolière des villes. C'est là une disposition qu'il faut prendre garde de contrarier.

Pour satisfaire à ces légitimes exigences, nous croyons qu'à tous les endroits où la chose est possible, le Gouvernement devrait faire construire à l'endroit qui s'annonce comme un centre de paroisse, une maison qui devancerait en quelque sorte l'établissement des colons et qui servirait à la fois de chapelle, de maison d'école, de salle municipale, de lieu de réunions publiques. Ce serait donner, croyons-nous, un commencement d'application à ce conseil d'un homme d'Etat français, Jules Méline, en présence de la désertion des campagnes: "Donnez à la campagne les mêmes avantages qu'à la ville, et son procès est gagné".

En même temps que se constituait le Comité, votre Conseil faisait distribuer 10 000 exemplaires de "Vers les terres neuves", cette brochure du P. Alexandre Dugré, S. J., si éminemment propre à orienter l'opinion publique, et qui a été envoyée à tous les esprits dirigeants du Canada français. A ce début, sonné comme à coups de clairon, notre Comité a voulu donner une suite: grâce au bienveillant concours de toute



la presse française de notre pays et de la Nouvelle-Angleterre, — qui compte plus de 74 quotidiens et hebdomadaires, — notre Comité a publié dix communiqués, en signalant aux fils de cultivateur à famille nombreuse, “ où aller pour trouver des héritages ”, en rappelant que, parmi les clairvoyants et les braves qui montent à la conquête des terres neuves, il n’y a pas que des gens aisés, mais qu’il se trouve aussi de courageux gaillards qui se tirent fort bien d’affaire en vendant, l’hiver, le bois aux pulperies, à raison de \$7.00 la corde, et qui ont pu ensemercer dès le printemps suivant. Nous avons dit encore “ comment on fait chantier chacun pour soi ” et qu’après avoir vendu le bois de la clairière, la terre est déjà prête pour recevoir la première semence. Aux fils de cultivateurs nous avons rappelé l’opportunité qui leur est offerte de se “ tailler un héritage ” et qu’il y a “ des terres pour tous ceux qui en désirent ”.

Et comme résultat de cette campagne de presse, on est venu chercher de la documentation sur les régions à coloniser; et notre Comité a voulu coopérer avec le bureau provincial de colonisation.

C’est surtout au moment où certaines usines à munitions ont fermé leurs portes et que d’autres congédiaient le gros de leurs employés, qu’ont été multipliés ces articles destinés à atteindre ceux qui ne demandent qu’à être renseignés, ceux qui peuvent être colons, qui devraient l’être et qui n’y avaient pas songé. Le nombre en est grand.

Un autre moyen peut-être plus efficace encore, consiste dans des conférences; mais nous avons dû remettre à plus tard cet excellent instrument de propagande; nous nous bornons à servir d’intermédiaire entre MM. les curés des paroisses susceptibles de fournir des colons et les missionnaires-colonisateurs des gouvernement fédéral et provincial.

Est-il nécessaire d’ajouter qu’une part des informations a été fournie par le personnel du Secrétariat. D’anciens garçons de ferme, des ouvriers en munitions, des conducteurs de tramways, et quelques autres ouvriers d’extraction rurale, que l’attrance de la ville soustrait au milieu où ils devaient rendre les plus précieux services au pays, sont venus y chercher des renseignements.

Quant au meilleur moyen à prendre pour induire les futurs colons à quitter les vieilles paroisses relativement surpeuplées, ainsi que les villes, nous ne saurions recommander quelque chose de mieux que l’aide financière. Car il faut dire, que, d’une façon générale, ce ne sont pas ceux qui ont de l’argent à la banque qui vont faire de la terre neuve, mais que ce sont plutôt ceux qui ne peuvent offrir que leurs bras et leur courage pour agrandir les espaces cultivés. A cet égard, nous avons la satisfaction de vous dire qu’il vient de se former au milieu de l’admirable Association Catholique de la Jeunesse Canadienne, une *Société de prêts aux colons*.

Seul, le déséquilibre à la fois économique et social que nous éprouvons depuis de si longs mois a pu empêcher cette société de s'asseoir sur des bases solides et de donner toute la mesure de son efficacité. Mais c'est là uniquement une question de persévérance, et il y a tout lieu de croire que, d'ici peu de mois, cette Société de prêts sera en mesure de fonctionner méthodiquement.

A ces deux moyens si recommandables d'aider les colons, il faut ajouter le secours que peut donner le Gouvernement et qui se résume en ces mots : des chemins. Le besoin de circuler est si pressant de nos jours, que l'on peut affirmer que le succès des entreprises de colonisation dépend de ces chemins — chemins de terre et chemins de fer. Laissez-moi vous confier ici, en terminant, que l'avenir de cet admirable coin de pays est lié à la construction d'une ligne qui relierait le Canadien Pacifique au Grand Tronc Pacifique, en passant par Amos.

L.-J. RIVET,

*Président du Comité de Colonisation.*

---

## LIVRES DE CHEZ NOUS

---

**Morceaux à dire.**—Pour faire suite à ses *Récitations enfantines*, Mademoiselle Idola Saint-Jean, la distinguée professeur de diction, vient de publier des *Morceaux à dire*, qui, cette fois, s'adressent à tous et contiennent de fort belles pièces de Victor Hugo, Edmond Rostand, Albert Samain, Sully Prudhomme, Théophile Gautier, Jean Aicard, Rosemonde Gérard, etc., ainsi que de nos poètes : Fréchette, Desaulniers, Gill, Lozeau, Dreux et autres.

On ne saurait trop louer l'excellente portée de l'oeuvre et l'heureux choix de ce recueil que l'auteur dédie à ses "chers élèves". "C'est avec plaisir que je vous dédie ce livre, écrit-elle. Puisse-t-il vous faire passer de bonnes heures. Puisse-t-il surtout, en vous révélant les beautés de notre chère langue, accroître son culte dans vos coeurs."

"Souvenez-vous, ô jeunes filles et jeunes gens qui étudierez ces pages, que vous êtes l'avenir de notre race. La langue d'un peuple est un droit naturel et sacré. Soyez toujours les vaillants défenseurs et les gardiens vigilants de la nôtre."

Ce recueil est précédé d'une belle préface de M. Edouard Montpetit, dont nous voulons citer la conclusion :

"Ainsi se précise, en définitive, notre double devoir à l'égard de notre langue : la posséder pleinement et la servir en la parlant joliment, comme il sied si bien. Ce devoir n'est pas uniquement celui de l'école,

qu'il dépasse; mais bien celui de la famille, celui de la nation tout entière. Parlons mieux, disons mieux. Que ce soit là comme un commandement entendu, retenu, obéi. Il n'est plus de mode, nous dit-on, de blaguer ceux qui s'expriment sans pose, sans emprunt, mais avec une certaine recherche, virile et juste. Autrefois, on pouvait difficilement citer un vers dans une conversation de salon sans provoquer un sourire, comme si c'eût été une infirmité que d'avoir des lettres et de le faire voir en société. C'est fini. Allons, tant mieux; le monde y gagnera. Ayons souci de l'élégance jusque dans le langage. Et pénétrons-nous bien de cette vérité qu'il est tout aussi important pour notre race de parler bien que de réclamer partout le respect du français. Cela fera vivre ceci.

“ Il se trouve que, sans y toucher, nous avons défini l'oeuvre poursuivie, ici même, par Mlle Idola Saint-Jean, qui s'est consacrée à l'enseignement du français et de la diction. Ce recueil qu'elle publie répandra, dans le public autant que chez ses élèves, le goût littéraire et le culte de l'expression. Les morceaux qui le composent, et dont plusieurs furent écrits par des Canadiens français, ont été choisis avec un soin intelligent et sûr, avec un véritable parti pris de délicatesse et, sans doute, la secrète intention de verser un peu de poésie dans notre vie matérialisée. La poésie est un art; et l'art est la forme de l'idée, le reflet de la beauté, le chant de la consolation. On ne peut qu'admirer respectueusement un tel dévouement à une aussi noble cause, et que donner toute sa sympathie à celle qui accomplit le grand devoir dont nous venons de parler comme une véritable mission. ”

---

### LA CHANSON DU CANOT D'ÉCORCE

---

La récolte de douze cents chansons et variantes faites jusqu'à présent par M. C.-M. Barbeau et par le soussigné, jointe aux moissons antérieures de MM. Gagnon, Myrand et quelques autres chercheurs, permet de dire avec certitude que notre répertoire de musique vocale populaire est beaucoup plus riche qu'on ne le supposait. Nous avons quantité de ballades, de légendes, de complaintes, de pièces lyriques et bachiques, anciennes et nouvelles, fort intéressantes.

D'entre ces chansons modernes, j'en choisis une qui traite du canot d'écorce, ce chef-d'oeuvre légué à nos pères par les indigènes.

Elle m'a été chantée à Montréal, en 1917, par Joseph Rousselle, originaire de Kamouraska. Ce compatriote a beaucoup voyagé, et il a beaucoup retenu. Après avoir navigué entre Québec et les îles Saint-Pierre-et-Miquelon, il vécut dans les chantiers du nord de l'Ontario, aux environs de la baie Georgienne, et c'est dans cette région qu'il a appris, vers 1897, d'un bûcheron venant de Sainte-Emélie (Joliette), en autant qu'il se rappelle, la *chanson du canot d'écorce*.

A tort ou à raison, ce morceau fait l'étonnement des folkloristes de ma connaissance. Les uns croient qu'il a pu avoir quelque poète pour auteur et que c'est l'interprétation populaire qui en a déformé le texte primitif, d'autres imaginent qu'il a dû être composé à peu près tel qu'on le retrouve aujourd'hui par quelques voyageurs possédant des notions de versification. Les deux hypothèses sont plausibles.

Je donne aux vers la forme octosyllabique; M. Barbeau opinerait en faveur des vers de seize syllabes plus employés dans la poésie populaire, mais cette question n'aura d'importance que dans une question définitive.

Lisez la chanson :

Assis dans mon canot d'écorce,  
Je vogue à la fraîcheur du temps.  
J'ai bravé tout(es) les tempêtes  
Et les grand(e)s eaux du Saint-Laurent. } *bis.*

Mon canot est d'écorce fine  
Qu'on plume sur les bouleaux blancs,  
Les coutur(es) sont fait(es) de racine  
Et les avirons de bois blanc. } *bis.*

Je prends mon canot, je le lance  
Dans les rapides bouillonnants.  
Léger, à grands pas il s'avance, } *bis.*  
Ne laissant jamais le courant.

Et quand arrive le portage,  
Je prends mon canot sur mon dos,  
Je le renvers(e) sur ma tête, } *bis.*  
C'est ma cabane pour la nuit.

J'ai parcouru tous les rivages,  
Le long du fleuve Saint-Laurent,  
J'ai connu des tribus sauvages, } *bis.*  
Et leurs langages différents.

Le laboureur aim(e) sa charrue,  
Le chasseur son fusil, son chien,  
Le musicien aim(e) sa musique, } *bis.*  
Moi, mon canot, c'est tout mon bien.

C'est mon compagnon de voyage !  
Je veux mourir sur mon canot.  
Pour mon tombeau, près du rivage, } *bis.*  
Vous renverserez mon canot.

Je recevrai avec reconnaissance toutes informations ou variantes qu'on pourra me fournir sur cette chanson. Ecrire au soussigné, Bureau des Archives, Palais de Justice, Montréal.

E.-Z. MASSICOTTE.

---

**CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE**

---

**UNE CLASSE DE DEUXIÈME PÉRIODE**

---

Le temps est venu de porter à la connaissance du public les amendements obtenus, par la Société Saint-Jean-Baptiste, à la dernière session de la Législature, conférant le pouvoir de créer une classe dite de *deuxième période*. Cette classe additionnelle est en quelque sorte le complément de la Caisse Nationale d'Économie. Cette nouvelle classe ne peut fonctionner qu'en 1919, et seulement pour l'avantage des sociétaires qui seront devenus rentiers de la Caisse Nationale d'Économie.

Toujours en vertu du principe de mutualité dont s'inspire cette institution, le sociétaire-rentier pourra, s'il le désire, confier le montant net de sa rente à la Caisse durant une autre période de vingt ans, pour être accumulée avec les intérêts composés, et toucher, après ces autres vingt ans, une rente plus substantielle que la première et cela jusqu'à la fin de sa vie. D'après les calculs qui ont été faits, cette rente devra être limitée annuellement à un tiers de la somme totale versée durant les vingt années de contributions, à savoir que: si une somme de cinquante (\$50) piastres par année provenant de la première rente a été versée au capital de la deuxième période pendant vingt ans, soit mille (\$1 000) piastres, la rente à toucher n'excédera pas \$333.33. Et si la première rente produisait un revenu de cent (\$100) piastres, la deuxième rente serait du double, soit \$666.66.

Tous nos sociétaires savent que nous avons déjà créé des classes plus élevées, dont les contributions annuelles pouvaient être cinq fois et même douze fois celle de la classe A. Le sociétaire qui s'inscrit à la Caisse dans la classe E (\$40 par année), et qui, après vingt ans, s'inscrirait de nouveau dans la classe de la deuxième période, s'assurerait, pour le reste de ses jours, une rente qui pourra se compter par mille piastres chaque année.

Comme on peut le voir, la Caisse Nationale d'Économie est appelée à se développer considérablement; elle va devenir tellement importante au point de vue financier que, dans un avenir prochain, le premier souci de tout bon père de famille sera d'inscrire ses enfants à cette Caisse, afin de leur procurer un revenu substantiel qu'il ne saurait leur donner autrement qu'en devenant sociétaire.

A cette dernière classe, nous ajouterons l'obligation qu'il y a d'appartenir à la Caisse de Remboursement, afin de pourvoir, en cas de décès, à ce que les sommes versées retournent aux héritiers du sociétaire décédé.

Avec ce complément, la Caisse peut recevoir les épargnes de n'importe quelle catégorie de personnes, les femmes aussi bien que les hommes et les enfants. Si Monsieur X peut verser quarante (\$40) piastres par année pour sa fillette, à l'âge d'un an, lorsque cette dernière aura atteint sa majorité, elle deviendra pensionnaire, elle retirera une rente disons de trois cents (\$300) piastres par année, ce qui est déjà une dot appréciable. Si elle juge à propos de confier de nouveau sa rente pour une deuxième période, et si, chaque année, une même somme de trois cents (\$300) piastres est ainsi versée à la Caisse, le montant total versé après vingt ans sera de six mille (\$6 000) piastres. La rente de cette sociétaire pourra s'élever, suivant nos statuts, jusqu'à deux mille (\$2 000) piastres par année, après cette époque. Et par la Caisse de Remboursement, cette somme ou toute balance de cette somme est assurée aux héritiers, aussi longtemps que le pensionnaire n'aura pas touché le montant total de six mille (\$6 000) piastres.

La Caisse donne de plus l'avantage de faire en un premier versement le paiement des vingt premières années de sociétariat; à cette fin, elle accorde un rabais de 3% calculé à intérêt composé. Pour la classe B, qui est de sept (\$7) piastres par année, cela forme, pour les premiers vingt ans, cent quarante (\$140) piastres. Le montant à verser au moment de son inscription est de cent huit (\$108) piastres. Pour la classe E, quarante (\$40) piastres par année, le montant à payer pour solder les premiers vingt ans est d'environ six cents (\$600) piastres. Comme on le voit, la Caisse Nationale d'Economie peut rencontrer les exigences de toutes les classes de la Société; et elle est en mesure d'assurer des rentes satisfaisantes à tous ceux qui désirent lui confier leurs épargnes.

Je désire faire remarquer qu'il est impossible de déterminer très exactement à l'avance le montant des rentes qui seront distribuées; et si j'ai donné ici des chiffres déterminés, c'est plutôt pour indiquer le fonctionnement de la Caisse et en démontrer tous les avantages.

Il me reste à traiter des avantages de la Caisse au point de vue national et de son influence à la fois morale et financière sur les destinées de notre nationalité. La Caisse Nationale d'Economie compte déjà plus de 60 000 sociétaires actifs. Chaque année, viennent s'ajouter à ce nombre des milliers de membres de tout âge; et avant longtemps, c'est par centaines de mille que nous compterons nos sociétaires. Au seul point de vue de l'économie, l'exemple créé par notre Société ne sera-t-il pas salutaire à un élément ethnique, coopérant par centaines de mille dans une même idée, dans un même esprit, pour pratiquer l'épargne fructueuse? Cette influence économique sera comme une invite à créer d'autres unions mutuelles pour le développement de nos ressources et la protection de nos

intérêts nationaux sous toutes ses formes. La Caisse possède déjà dans la province de Québec au-delà de 800 sections ou bureaux de perception. Lorsque que son effectif sera de trois ou quatre cent mille membres, avec une section dans chaque paroisse de la province,—et rien ne peut nous empêcher de rayonner sur les autres provinces, — que de choses utiles la Caisse Nationale d'Economie ne pourra-t-elle pas faire, en créant des unions coopératives, pour le développement de nos industries? Ne pourra-t-elle pas encore participer à la fondation de Caisses rurales, pour aider les classes ouvrières ou agricoles à développer leurs ressources avec plus d'avantages qu'elles n'en ont actuellement?

Son capital qui est maintenant de près de deux millions de piastres est prêté aux municipalités, aux commissions scolaires, aux fabriques de paroisse, aux communautés religieuses, etc., et déjà il a commencé à faire sentir une bienfaisante influence parmi nos populations. Que de services ne rendra-t-il pas, lorsqu'il sera de vingt ou de cent millions de piastres! Vingt ans ou quarante ans, c'est peu de chose dans la vie d'un peuple. Nous pouvons dire que chaque somme prêtée par la Caisse, c'est autant de dettes payées par nos institutions qui empruntent, puisque les intérêts annuels payés à la Caisse seront immédiatement distribués en rentes, par cette dernière, et cela, pour une multitude de cas, dans les mêmes paroisses où nous avons fait des placements.

Je n'ai voulu que tracer ici les grandes lignes de cette institution vraiment nationale, avec le désir de faire connaître à nos sociétaires déjà inscrits, qu'ils ont participé à une oeuvre des plus importantes pour eux-mêmes et pour leurs compatriotes, et avec l'intention d'inviter les personnes qui peuvent économiser quelques sous chaque jour, à se joindre à ceux qui les ont déjà précédés, afin de bénéficier le plus tôt possible des bienfaits sans nombre que procurera demain la Caisse Nationale d'Economie.

ARTHUR GAGNON, *Administrateur.*

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DE LA

## CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

---

Les membres de la Caisse sont priés d'assister à l'assemblée annuelle de la Société qui aura lieu au Monument national, salle no 6, le 28 février, à 8 heures du soir, pour recevoir les rapports de l'année écoulée et procéder aux affaires de la Caisse.

## BILAN DE LA CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 1917

		ACTIF	
<i>OBLIGATIONS :</i>		Valeur d'achat	Valeur au pair
Mun. de la Ville Côte Saint-Louis . . . . .		\$20,000.00	\$20,000.00
— Canton de Maniwaki . . . . .		7,604.11	7,604.11
Comm. Scolaire de Shawinigan . . . . .		10,645.91	10,645.91
Ecoles séparées, Nepean B. . . . .		3,000.00	3,000.00
Mun. du village de Jonquières . . . . .		24,235.51	24,235.51
— Sturgeon Falls . . . . .		26,614.36	26,614.36
— Sudbury, Ontario . . . . .		10,372.20	10,372.20
— Scolaire du village de Rigaud . . . . .		6,109.46	6,109.46
Ville de Roberval . . . . .		5,807.01	5,807.01
— Victoriaville . . . . .		94,824.28	94,824.28
2e Div. Co. Lac Saint-Jean . . . . .		5,327.69	5,327.69
Syndics d'écoles de Danville . . . . .		5,276.34	5,276.34
Mun. du village de Warwick . . . . .		13,800.00	13,800.00
— Scolaire de la ville de Longueuil . . . . .		23,083.28	23,083.28
— du Canton de Windsor . . . . .		11,502.46	11,502.46
— d'Asbestos . . . . .		38,495.50	38,495.50
Comm. Scolaire de la Mun. du village Riv. St-Pierre.		95,260.00	110,000.00
Laval-des-Rapides . . . . .		39,018.00	42,000.00
Comm. Sco. du village de Tétreaultville . . . . .		22,500.00	25,000.00
— Saint-Jean-Berchmans . . . . .		67,500.00	72,000.00
Mun. village Rapide-de-l'Original . . . . .		9,838.96	9,838.96
Saint-Alexis-de-la-Grande-Baie . . . . .		28,911.00	30,000.00
Ville Saint-Michel-de-Montréal . . . . .		45,000.00	50,000.00
Gouvernement de la Puissance . . . . .		4,875.00	5,000.00
La Ville de Lasalle . . . . .		42,500.00	50,000.00
— Dorion . . . . .		40,320.00	42,000.00
— Roberval . . . . .		58,960.74	58,960.74
La Corp. de la ville de Nicolet . . . . .		9,427.85	9,427.85
Mun. Sco. Cath. ville de Longueuil . . . . .		59,831.30	59,831.30
— — ville de Rigaud . . . . .		10,000.00	10,000.00
		\$840,640.96	\$880,756.96
Intérêts accrus sur obligations . . . . .		11,733.11	11,733.11
		\$852,374.07	\$892,490.07
<i>OBLIGATIONS HYPOTHECAIRES :</i>			
Oeuvre et fabrique de la paroisse de Labelle . . . . .	\$	17,938.35	\$ 17,938.35
Frères du Sacré-Coeur d'Arthabaska . . . . .		5,505.22	5,505.22
Ecoles séparées d'Alfred, Ontario . . . . .		900.00	900.00
Oeuvre et fabrique de la paroisse T. S. Sacrement, (près Lachine) . . . . .		20,000.00	20,000.00
Paroisse de Saint-Stanislas . . . . .		225,000.00	225,000.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal . . . . .		120,000.00	120,000.00
Paroisse Sainte-Philomène-de-Rosemont . . . . .		32,000.00	32,000.00
Paroisse de Gracefield . . . . .		10,000.00	10,000.00
Saint-Raphael-de-Burbridge . . . . .		10,000.00	10,000.00
Saint-Gabriel-de-Bouchette . . . . .		10,000.00	10,000.00
Ville de Montréal-Est . . . . .		9,000.00	9,000.00
Saint-Rédempteur-de-Hull . . . . .		50,000.00	50,000.00
L'Orphelinat Catholique de Montréal . . . . .		135,000.00	135,000.00
L'Ecole Polytechnique de Montréal . . . . .		115,000.00	115,000.00
		\$1,612,717.64	\$1,652,833.64
Intérêts accrus sur obligations hypothécaires . . . . .		15,334.19	15,334.19
En caisse . . . . .		4,007.13	4,007.13
		\$1,632,058.96	\$1,672,174.96
Grand total . . . . .		\$1,632,058.96	\$1,672,174.96

ARTHUR GAGNON, administrateur.



Bureau :  
227, rue Craig ouest  
Tél. Main 3280

Domicile :  
113, place Blenheim (Westmount)  
Tél. Westmount 4971

**A.-P. SIMAR, COURTIER**  
Assurances : INCENDIE, VIE, ACCIDENTS, AUTOS, etc.

Bureau: Western Assurance Co.,  
61, Rue Saint-Pierre

Tél. Bell: MAIN 507

**GEORGES TANGUAY**  
COURTIER D'ASSURANCES

Domicile: 1445, RUE PAPINEAU . . . . . MONTREAL  
Tél : Saint-Louis 4108

Tél. Bell: MAIN 494

**EDMOND HURTUBISE**

Courtier  
d'assurances

Chambre 77, immeuble " GUARDIAN "

160, RUE SAINT-JACQUES . . . . . MONTREAL

**La Royale, Limitée**

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE  
ET CONTRE L'INCENDIE

Wm. MACKAY, gérant général

J.-H. LABELLE, gérant-adjoint

La plus puissante compagnie d'assurance-feu de l'univers.

ACTIF : AU-DESSUS DE \$125 000 000

Bureau : IMMEUBLE DE LA COMPAGNIE

**Place d'Armes, Montréal**

REPRÉSENTANTS À MONTRÉAL :

**Hurtubise & Saint-Cyr**

AGENCE ÉTABLIE EN 1860

Téléphone : MAIN 1287

Tél. Main 2064 (bureau)

Tél. Westmount 2541 (domicile)

**S.-RAOUL GAUTHIER****Commissaire  
Courtier d'assurances****IMMEUBLE MONTREAL TRUST****11, Place d'Armes . . . Montréal**L.-Eug. Courtois, 233, rue Christophe-Colomb  
Tél. St-Louis 7983Jos.-Ed. Courtois, 272, rue Panet  
Tél. Est 744**COURTOIS FRÈRES****... ASSURANCES ...**Successeurs de Joseph Courtois  
**263, RUE VISITATION**Bureau établi en 1890  
Tél. EST 985**LES ÉDITIONS DE LA SOCIÉTÉ**

- RECUEIL-SOUVENIR DES FÊTES DU 75<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION S.-JEAN-BAPTISTE. In-8, 387 pages, illustré. 40 sous, *franco* 50 sous.
- LA CROIX DU CHEMIN, premier concours littéraire de la Société, 1916. In-8, 160 pp., illustré; édition de luxe, exemplaires numérotés, \$1.50; *franco*, \$1.60.
- LA CORVÉE, deuxième concours littéraire de la Société, 1917. In-8, 240 pp., illustré. 75 sous; *franco*, 85 sous. Edition de luxe, exemplaires numérotés, \$1.50; *franco*, \$1.60.
- L'HISTOIRE ACADIENNE. Conférence de M. l'abbé Lionel Groulx. In-16, 32 pp., avec carte et gravure. 10 sous, *franco*.
- VERS LES TERRES NEUVES, par le R. P. Alexandre Dugré, S. J. In-16, 64 pp., éd. de propagande, 5 sous, *franco*.
- SILHOUETTES CANADIENNES. *Dédié aux petits Canadiens français de l'Ontario*, par Laure Conan, In-8, 75 sous; *franco*, 85 sous.
- OCCASIONS : a) *La Corvée*, *l'Histoire acadienne* et les *Silhouettes canadiennes*, *franco*, \$1.50.
- b) *Recueil-souvenir : Histoire acadienne* et *Silhouettes canadiennes*, *franco*, \$1.25.
- Au Secrétariat, Monument national, 296, rue Saint-Laurent.

# BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Capital autorisé . . . . . \$10,000,000  
Capital versé, Fonds de réserve . . . . . 7,700,000  
Total de l'actif . . . . . 44,500,000

## DIRECTEURS :

MM. J.-A. Vaillancourt, président  
l'hon. F.-L. Béique, vice-président  
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson, A.-A. Larocque, A.-W. Bonner  
Beaudry Leman, gérant général  
Yvon Lamarre, inspecteur

SIÈGE SOCIAL : 112, rue S.-Jacques, MONTRÉAL

Bureau Principal : 95, rue S.-Jacques

F.-G. Leduc, gérant

187 SUCCURSALES ET AGENCES AU CANADA

42 BUREAUX DE QUARTIERS

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque, sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT, CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, — ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, — achète des TRAITES sur les pays étrangers, — vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde, — prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change.

## — BANQUE PROVINCIALE — DU CANADA

Constituée en corporation par le Parlement, en juillet 1900

Capital autorisé : \$2,000,000.00

Capital versé et surplus au 31 décembre 1916 : \$1,700,000.00

Siège central : 7 et 9, place d'Armes, Montréal, Canada

### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : l'hon. HORMISDAS LAPORTE, C.P., de Laporte, Martin Ltée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Présidents : M. W. F. Carsley, Capitaliste, Tancrède Bienvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.

M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."

l'Hon. Alphonse Racine, de la maison Alphonse Racine Ltée, Marchands en gros, Montréal.

M. L.-J.-O. Beauchemin, propriétaire de la Librairie Beauchemin Limitée.

M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

### BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :  
Président : Sir ALEXANDRE LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.  
Dr E.-F. Lachapelle, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

l'Hon. Narcisse Pérodeau, N. P., ministre sans porte feuille, Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.

84 bureaux dans les Provinces de Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

**Correspondants Etrangers :** ETATS-UNIS — *New York* : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. *Boston* : National Shamut Bank. *Chicago* : Continental National Bank. ANGLETERRE : The Capital and Counties Bank. FRANCE : Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris. ALLEMAGNE : Deutsche Bank. AUTRICHE : Kais, Koan, Priv. Oesterreichische Laenderbank. ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

La Société Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

# RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser de 25 sous à \$3.00 par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MÉDICAL

## LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'État)

**MONUMENT NATIONAL : 286, rue Saint-Laurent  
MONTRÉAL.**

60 000 SOCIÉTAIRES

850 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ: près de \$ 2 000 000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 7 pour cent.

La "Caisse Nationale", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

## La Caisse de Remboursement

Complément de la "Caisse Nationale d'Économie", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

## ARGENT À PRÊTER

La Société Saint-Jean-Baptiste (Caisse Nationale d'Économie) prête aux municipalités, aux commissions scolaires et aux fabriques. Elle traite directement avec les emprunteurs et n'achète que des débetures françaises ou bilingues.

Administrateur . . . . .	Arthur Gagnon
Directeur du recrutement . . . . .	J.-Arthur Dubé
Inspecteur . . . . .	J.-I. Couture
Inspecteur . . . . .	Alexis Côté